

**À Mesdames et Messieurs les Présidents,
Des Associations, Fédérations et Confédérations
Nationales de Retraités**

OBJET: Rappel des diligences effectuées depuis la création du Mouvement.

Point sur la situation actuelle. Réflexions sur la suite de la réforme.

Pièces Jointes: Annexe 1 : Lettre au Président de la République

Annexe 2 : Rappel sommaire des démarches et correspondances

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Nous espérons d'abord que cette lettre vous trouvera en bonne santé et que les précautions que vous prenez au-delà de celles qu'on vous impose vous permettront, à vous et à tous vos proches, de traverser sans encombre une crise sanitaire à laquelle visiblement notre pays n'était pas préparé et vis-à-vis de laquelle il semble encore quelque peu désarmé.

Pour ce qui concerne notre action, sachez que le Président de la République a accusé réception le 2 mars dernier du courrier que nous lui avons adressé afin de plaider au sommet notre cause et dont nous vous joignons copie (cf. annexe 1). Le recours à l'article 49-3 de la constitution, suivi de l'échec des motions de censure de l'opposition, devait quelques jours plus tard mettre un terme définitif à cette première lecture devant l'Assemblée Nationale d'un projet sur lequel l'Exécutif n'a cessé de se raidir, en réduisant à très peu le mince espace laissé au dialogue démocratique. Il n'a bien entendu pas retenu les 68 amendements que nous avons réussi à réunir en notre faveur en provenance de trois groupes distincts – "Les Républicains", "Libertés et Territoires" et même "La République en Marche – avec l'appui de deux députées non inscrites. C'est donc le texte original de l'Exécutif à peine amendé à la marge qui a été transmis au Sénat en vue d'un examen qui, cette fois, ne sera pas conduit "à l'unilatéral". Pour vous faire une idée de l'ampleur du travail accompli au nom du Mouvement, vous trouverez en annexe (cf. annexe 2) la liste de tous les courriers adressés depuis juin dernier tant au Gouvernement, qu'à certaines institutions de la République (Conseil d'État, Défenseur des droits, Conseil supérieur de l'Audiovisuel), ainsi qu'aux Présidents des deux Assemblées et aux Députés.

Nous savons certes que la crise sanitaire actuelle a contraint le Président de la République à suspendre la réforme qu'il menait jusqu'à présent tambour battant. Nul ne pouvant actuellement prévoir une date sérieuse de reprise des travaux, il est évidemment impossible de se projeter dans l'avenir pour savoir quand et comment la réforme reprendra son cours. Et même compte tenu qu'à l'issue de cette épreuve, le pays et ses finances risquent de se trouver exsangues, il n'est pas sûr que l'Exécutif puisse reprendre en l'état un projet à la fois mal conçu, mal cadré, mal débattu, coûteux et mal accepté et qui s'est avéré en quelques mois être le plus grand diviseur commun des Français. Alors certes, de notre point de vue, nous pourrions croire que, vu la suspension du projet, nous n'avons pas besoin de maintenir pour l'instant notre mobilisation et qu'après les joutes du début de l'année, nous pouvons nous accorder un repos bien mérité. Ce serait sans doute une grave erreur, car l'Exécutif a toujours conduit jusqu'à présent la réforme à marche forcée et rien ne nous garantit qu'il ne sera pas plus pressé encore le jour où peut-être il se décidera à la relancer. C'est donc à nous de réfléchir à la manière dont nous pouvons utilement mobiliser cet entracte pour renforcer nos positions et préparer au mieux le débat sénatorial, en sachant que même si l'Exécutif devait renoncer à sa réforme, nos revendications en faveur d'une représentation collective nationale auprès de toutes les Caisses et les institutions dédiées aux retraites seraient intégralement maintenues, quelles que soient les vicissitudes des vues du pouvoir.

Pour revenir plus précisément à la procédure législative, rappelons d'abord que le projet de loi tel qu'amendé par le Gouvernement à l'issue de la phase avortée de la première lecture a été transmis le 4 mars dernier au Président

du Sénat ainsi qu'à la Commission des Affaires sociales de cette Assemblée, avant que le Président de la République n'annonce le 16 mars la suspension sine die du projet. Il est probable que cette annonce jointe au fonctionnement a minima du Parlement et à la priorité probable des mesures économiques de sortie de crise repousse sans doute de plusieurs mois la reprise de l'examen du projet. Néanmoins, nous n'avons pas l'intention de relâcher notre vigilance et dès que l'opportunité s'en présentera à nouveau, nous comptons prendre contact avec les Présidents de Groupe et les Sénateurs eux-mêmes afin de les sensibiliser à nos revendications, en soulignant l'importance de la représentation officielle des retraités au sein du Conseil d'administration de la future CNRU. Idéalement, ces démarches prendraient place juste avant la relance du parcours législatif de manière à susciter ou à favoriser le dépôt d'amendements en faveur de notre demande.

Par ailleurs pour renforcer nos actions auprès du Sénat, nous serons amenés – dès que la réforme des retraites reparaitra à l'ordre de jour - à vous solliciter pour que vos adhérents – locaux et régionaux – répliquent en parallèle, mais dans les circonscriptions, le démarchage que nous aurons entrepris au niveau central et que certains d'entre vous avaient déjà initiés avec succès lors de l'examen à l'Assemblée Nationale. En effet, avec votre accord et compte tenu de vos observations et suggestions éventuelles, nous souhaitons que vos adhérents puissent prendre contact - de préférence physiquement, à défaut par mail ou par courrier - avec les Sénateurs de leurs départements respectifs et nous sommes prêts bien entendu à fournir sur quelque pages l'appui documentaire nécessaire à la démarche.

Mais même si elles sont indispensables, ces démarches sont insuffisantes parce qu'à la fois elles ne sont pas connues de tous et ensuite elles ne s'inscrivent pas de manière permanente dans le temps. Pour assurer et développer notre communication, il nous paraît donc indispensable d'envisager la création d'un site internet, qui assurerait à notre mouvement une visibilité continue, avec la mémoire de l'antérieur. Certes, aucun des deux signataires de cette lettre, n'a l'expérience requise pour la conception, la mise en service et la maintenance d'un blog, mais nous sommes sûrs que, parmi vos associations, il y a certainement plusieurs "pointures" auxquelles un tel défi ne fait pas peur. Il faudrait pouvoir réunir un groupe efficace de l'ordre de cinq à six personnes qualifiées, dont les compétences croisées couvriraient la conception, le lancement et la maintenance régulière du site. Il faut en effet que nous parvenions à définir un cahier des charges, à cerner l'encadrement juridique de la création du site, à réaliser sa conception, son installation et son lancement, puis à assurer dans le temps la continuité de son fonctionnement et de sa maintenance. Nous demandons aux intéressés - que nous remercions par avance - de se mettre en rapport avec nous afin que nous puissions constituer un petit groupe de travail pour définir une sorte de cahier des charges et plus largement débattre de la réalisation du projet au mieux des intérêts du mouvement, qui serait évidemment consulté avant le lancement de l'opération. Pour ce qui nous concerne, nous participerons largement, mais bien entendu pas exclusivement à la rédaction des articles, au suivi, ainsi qu'à l'aide au renouvellement périodique du contenu du site qui, par delà la communication extérieure, devrait renforcer les liens internes entre tous les membres du mouvement également appelés à enrichir la partie rédactionnelle du site.

Quant à notre prochaine réunion, il est évidemment trop tôt pour savoir quelle sera la date de reprise en formation plénière des travaux de l'Assemblée et du Sénat et encore plus pour connaître la disponibilité des salles. Même s'il n'est pas encore tout à fait exclu que notre assemblée puisse se tenir en juin, nous craignons que son report à la rentrée ne soit en définitive l'hypothèse de loin la plus probable. Dès que nous aurons nous-mêmes en main les informations nécessaires, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la date de réunion, qui exclut a priori les mois de juillet et d'août pour tenir compte des engagements familiaux et personnels des uns et des autres. A l'ordre du jour figureront notamment le compte-rendu des démarches effectuées et des correspondances adressées, le maintien ou l'évolution du statut juridique informel du mouvement, ainsi que son programme d'action pour la rentrée et toute autre question de votre part que vous pourriez souhaiter soumettre au débat général.

Dans l'attente vous rencontrer à nouveau à l'issue d'un déconfinement dont le calendrier est encore incertain, nous vous adressons nos plus cordiales salutations. Portez-vous bien et prenez bien soin de vous et de vos proches. À bientôt.



Guy BISIN



Thierry BENNE